

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024_41

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	17

Date de la convocation :
04/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 15 juillet à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Date de l'affichage :
04/07/2024

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier, Christian Carteyrade, Alain Courtois, Sylvie Devassine, Mireille Gassier, Fabian Herrero, Elodie Dolhadille Jansen, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Tricou Sébastien, Françoise Turribio, Daniel Weyh.

Procurations :

Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Isabelle Pinon
Madame Josiane Julien donne procuration à Madame Karine Noguera

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle Pinon

Mise en place d'une pompe à chaleur nouvelle génération dans la salle du conseil municipal : validation du programme de travaux, approbation du plan de financement et sollicitation de de la Communauté de Communes de Petite Camargue pour la mise en œuvre des fonds de concours.

La climatisation de la salle du conseil municipal a plus de 20 ans et ne correspond plus aux normes environnementales actuelles. Il convient de la remplacer par une pompe à chaleur nouvelle génération, de type Air/Air.

Le coût des travaux est évalué de la façon suivante :

Type de travaux	Montant en euros
Dépose et remplacement pompe à chaleur	10 559.80
TOTAL OPERATION HT	10 559.80
TVA 20%	2 111.96
TOTAL OPERATION TTC	12 671.76

Le montant global des travaux est estimé à : **10 559.80 euros HT**, soit **12 671.76 euros TTC**.

Le plan de financement prévisionnel en est le suivant :

Financeurs	Programmes	Part	Montant	Etat
Commune	Autofinancement	50%	5 279.90	Acquis BP
Communauté de communes de Petite Camargue	Fonds de concours	50%	5 279.90	En cours
TOTAL			10 559.80	

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'adopter le programme de travaux, évalué à **10 559.80€ HT** ;
- D'approuver le plan de financement du programme de travaux de mise en place d'une pompe à chaleur Air/Air de type nouvelle génération.
- De solliciter le concours de la Communauté de Commune de Petite Camargue dans le cadre des fonds de concours pour l'année 2024 à hauteur de **5 279.90 euros** ;
- Dit que l'opération est inscrite sur le budget principal 2024 de la commune ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces se rapportant à la demande de subvention.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
André BRUNDU

